



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1565

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Décision modificative n° 2 - Tous budgets - Année 2016

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Eymard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Baserdeff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1565**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Décision modificative n° 2 - Tous budgets - Année 2016**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre pour l'année 2016 sont soumises à l'approbation du Conseil.

Elles correspondent à des transferts de crédits entre chapitres budgétaires ou à des variations des dépenses ou recettes prévues qui permettent aux directions de revoir au plus près les besoins de crédits nécessaires à la réalisation du service public.

La révision des autorisations de programme et d'engagement fait l'objet d'une délibération spécifique.

A l'issue de cette étape budgétaire, les crédits de paiement de l'ensemble des budgets (non retraités) de la Métropole de Lyon s'élèvent à 2 534,7 M€ en dépenses réelles de fonctionnement et à 2 728,4 M€ en recettes réelles de fonctionnement.

Ils atteignent 808,1 M€ en dépenses réelles d'investissement et 685,9 M€ en recettes réelles d'investissement, dont 519,1 M€ en dépenses et 92,3 M€ en recettes sur le seul périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Ces crédits de paiement se répartissent désormais pour 326,1 M€ en dépenses sur les projets (dont 312,3 M€ pour le budget principal) et 193 M€ sur les opérations récurrentes (dont 168,2 M€ sur le budget principal).

I - Budget principal**1° - Section de fonctionnement**

Les recettes et les dépenses réelles présentent un solde de + 27,7 M€, soit + 26,6 M€ en recettes et - 1,1 M€ en dépenses.

Les principales variations en mouvements réels sont commentées par nature.

a) - Les recettes

L'inscription la plus significative s'élève à 14,4 M€. Cette recette exceptionnelle constate la condamnation définitive de l'État dans le contentieux relatif au complément d'allocation compensatrice de l'ex-taxe professionnelle, versé en 2003 et intégré, à compter de 2004, à la dotation de compensation. La somme versée correspond aux années 2003 à 2015. Il convient de rappeler qu'un contentieux reste ouvert par la Métropole pour les exercices ultérieurs.

Les ressources fiscales directes augmentent de 2,9 M€ pour intégrer les rôles supplémentaires perçus :

- le produit de cotisation foncière des entreprises (CFE) s'établirait à 222,5 M€ (+ 3,2 M€),
- celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 250,8 M€ (+ 0,3 M€),
- la prévision de recette de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est revue à la baisse (- 0,6 M€), au vu des dernières bases prévisionnelles notifiées par les services fiscaux, pour atteindre 128,3 M€.

Les autres recettes fiscales progressent de 3,7 M€ :

- le prélèvement solidarité et renouvellement urbains (SRU) pour déficit de logements sociaux supporté par les communes situées sur le territoire de la Métropole augmente de 1,8 M€ (2,2 M€ notifiés en 2016),
- l'attribution du fonds de solidarité en faveur des Départements augmente de 1,7 M€ (4,4 M€ perçus),
- au vu des derniers éléments transmis par les services fiscaux, les allocations compensatrices de fiscalité locale visant à compenser des exonérations accordées par l'État s'élèveraient à 16,3 M€, soit - 0,6 M€.

Les autres produits de gestion courante progressent de 0,4 M€ pour atteindre 63,9 M€ dont 0,3 M€ de complément de recettes de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF). Les refacturations au Conseil départemental des frais d'hébergement d'enfants relevant de sa compétence (domiciliés hors Métropole) sont estimées à 1,1 M€.

Les contributions de différents partenaires seront revalorisées de 3,3 M€ au vu des réalisations. Ainsi, le soutien d'Eco-emballage au tri des déchets est augmenté de 1,7 M€, pour atteindre 7,7 M€, et des participations liées aux grands projets de ville (GPV) sont inscrites à hauteur de 0,8 M€ (GPV zone d'aménagement concerté -ZAC- Vénissy à Vénissieux et GPV aménagement du Bottet à Rillieux la Pape). Par ailleurs, les cofinancements d'études sur le nœud ferroviaire lyonnais sont prévus à hauteur de 0,5 M€.

La régularisation des charges et produits rattachés à l'exercice 2015 non réalisés sur 2016 nécessite l'inscription de 2,8 M€ en recettes et 0,5 M€ en dépenses.

b) - Les dépenses

La principale proposition (- 8 M€) concerne l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) qui passerait ainsi de 235 M€ à 227 M€ pour l'année 2016. Cet ajustement tient compte des montants payés sur les 7 premiers mois de l'année et intègre le décalage de la revalorisation de + 0,1 % du 1er avril qui était initialement prévue au 1er janvier à hauteur de + 1,7 %.

La fin de la dette mutualisée avec le Département du Rhône entraîne une baisse des charges financières (- 2 M€) qui s'établissent à 152,6 M€ en 2016.

Les contributions de la Métropole aux fonds de péréquation sont ajustées à hauteur des notifications (+ 2,3 M€) :

- 4,1 M€ sont inscrits au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui s'établira à 16,9 M€ en 2016,
- la prévision relative au fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée sur les entreprises (FPCVAE) est ramenée à 5 M€, soit - 1,8 M€.

Le budget principal participe à l'équilibre du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe. Au vu de l'état d'avancement de plusieurs opérations, un complément de subvention de 1,1 M€ est nécessaire. La participation 2016 est ainsi prévue à 6 M€.

Les frais de séjour et d'hébergement pour l'enfance sont abondés de + 1,7 M€ pour s'établir à 113,1 M€ en 2016. Il s'agit d'ajuster les dotations versées à deux structures d'accueil ouvertes en 2015 au regard de l'activité constatée et de la révision des prix de journée.

Les charges exceptionnelles évoluent de + 6,4 M€ dont principalement :

- 2,8 M€ permettront l'annulation des titres émis en 2010 et 2011 dans le cadre du contentieux contre l'État sur une fraction de la dotation globale de fonctionnement (DGF) due à l'ex-Communauté urbaine de Lyon suite à l'intégration en 2007 des Communes de Givors et Grigny. Cette régularisation est liée à la mise en œuvre d'une procédure particulière d'exécution des condamnations pécuniaires de l'État en cas de condamnation qui ne prévoit l'émission des titres qu'à réception des fonds. Dans cette procédure, la Métropole réclame un remboursement de 6,9 M€,
- 1,8 M€ sont inscrits à la demande du trésorier, pour annuler partiellement un titre de 2015 de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et 0,9 M€ régularise des écritures de TVA.

Les charges à caractère général restent stables (297,4 M€, soit - 0,03 M€) grâce à des redéploiements de crédits au sein du chapitre.

Les dépenses de personnel ne font l'objet d'aucune modification de prévision.

2° - Mouvements intersections

Les propositions en mouvements réels de cette décision modificative permettent de faire progresser l'autofinancement brut de 27,7 M€. Il s'établit désormais à 242,5 M€.

Des écritures d'ordre de transferts entre sections sont enregistrées pour des régularisations de reprise d'amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles de l'ex-Conseil général pour un montant de 0,1 M€.

Cette décision modificative permet ainsi de dégager sur la section de fonctionnement un solde positif de 27,8 M€ qui peut être viré à la section d'investissement. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est ainsi porté à 150,1 M€.

3° - Section d'investissement

Les dépenses et les recettes de cette section s'équilibrent à hauteur de - 0,4 M€.

a) - Les crédits de la PPI

Les prévisions de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sont proposées à + 3,1 M€ en dépenses réelles et + 18 M€ en recettes réelles.

Les crédits affectés aux projets varient de - 4,4 M€ en dépenses et + 8,4 M€ en recettes.

Une diminution de 1,4 M€ en dépenses et 1 M€ en recettes du crédit de paiement 2016 de l'opération Terraillon - secteur Caravelle à Bron permettra de tenir compte de l'ajustement du planning physique des travaux de résidentialisation.

1 M€ supplémentaire est consacré à la phase 2 des acquisitions foncières du projet Gratte-Ciel nord à Villeurbanne, portant le crédit 2016 à 2,3 M€.

Un échange de terrains nus avec la société Boufonds-Marignan avait été délibéré en 2012, sur le secteur du Carré de Soie îlot Tase à Vaulx en Velin. Conformément à la réglementation, un montant de 7,4 M€ a été déposé à la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Le bien reçu doit être intégré au patrimoine. La CDC déconsigne cette somme au profit de la Métropole. Cela se traduira par une opération budgétairement neutre d'annulation/réémission justifiant l'inscription des 7,4 M€ en dépenses et recettes.

2,4 M€ de crédits liés aux travaux de voirie et d'aménagement du Biopôle de Gerland sont reportés.

La participation de la Métropole au projet Supergrid est ramenée de 2 M€ à 1 M€ en 2016 dans l'attente de la finalisation du conventionnement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat.

Une inscription complémentaire de 0,5 M€ en dépenses est envisagée pour la plateforme d'innovation chimie-environnement Axel'One campus, au vu de l'avancement des travaux.

1 M€ est reporté en 2017 dans le cadre de la convention de délégation de service public relative à l'aménagement numérique à très haut débit portant le crédit 2016 à 1,8 M€. 0,6 M€ est décalé sur le programme SharePoint lié aux usages numériques.

Dans le cadre de l'expérimentation du Pass urbain, une réduction de - 0,4 M€ est proposée en dépenses. En recettes, une augmentation de + 0,8 M€ enregistrera le versement d'une subvention dans le cadre du fonds européen de développement régional (FEDER) : programme 2014-2020 "expérimenter des territoires augmentés" en région Auvergne-Rhône-Alpes.

En recettes, l'avancement de la mise en conformité du tunnel sous Fourvière permet d'augmenter de 2,7 M€ le concours de l'État, attendu en 2016 à hauteur de 5,5 M€.

Les crédits affectés aux opérations récurrentes varient de 7,5 M€ en dépenses et 9,6 M€ en recettes.

Une inscription complémentaire de 9,9 M€ équivalente en dépenses et en recettes permettra d'honorer la totalité des demandes de préfinancement de nouvelles préemptions foncières pour le compte des bailleurs sociaux et des communes d'ici la fin de l'année.

Les autres dépenses sont ajustées de - 2,4 M€ dans le cadre de diverses opérations telles que le décalage de l'achat de poids-lourds et de matériels techniques affectés aux missions de nettoyage et aux centres d'exploitation (- 0,9 M€) ou les acquisitions de matériels (- 0,8 M€) et logiciels informatiques (- 0,6 M€).

b) - Les crédits hors PPI

Ils connaissent une baisse de - 1,6 M€ en dépenses et - 44,1 M€ en recettes.

La répartition des contrats liée à la fin de la dette mutualisée avec le Département du Rhône entraîne une baisse des prévisions de capital en dépenses et recettes de 2,1 M€.

Les crédits destinés à la constitution d'une garantie d'emprunt pour les collèges Jeanne de Lestonnac et Jean Baptiste de la Salle sont restitués (- 1,5 M€).

1,1 M€ est prévu suite à la reprise des mandats de travaux d'enseignement supérieur et de recherche de l'ex-Conseil général du Rhône afin de reverser au Conseil départemental la part proratisée de recettes qui lui revient.

Une prévision complémentaire en dépenses de 0,8 M€ est demandée pour assurer les reversements de la taxe d'aménagement aux communes et de taxe locale d'équipement à l'État.

En recettes, suite à la notification 2016 définitive des amendes de police à percevoir, la prévision budgétaire est diminuée de - 1,4 M€ pour être fixée à 21,3 M€.

Une recette supplémentaire est prévue à hauteur de 9,1 M€ pour le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), ajustant ainsi le produit attendu à 41,1 M€.

Les décisions modificatives relatives aux mouvements d'ordre, en dépenses et recettes, s'établissent à - 2 M€.

Elles concernent, notamment, les régularisations d'avances forfaitaires sur marchés (- 2,4 M€) et la clôture des mandats de travaux confiés par des tiers publics à la Métropole (0,3 M€).

Ces propositions ainsi que l'augmentation du virement de la section fonctionnement à la section d'investissement de 27,8 M€ autorisent une baisse du programme d'emprunt long terme de 49,8 M€. Il s'établirait à 211,8 M€ après le vote de cette décision modificative.

II - Budget annexe de l'assainissement

1° - Section d'exploitation

Les recettes et les dépenses réelles présentent un solde de - 0,3 M€, soit + 1,5 M€ en recettes et + 1,8 M€ en dépenses.

Au vu des réalisations sur les 7 premiers mois de l'année, le produit attendu de la redevance d'assainissement est abondé de 1,5 M€ pour s'établir à 67,2 M€.

En dépenses, le complément de 1,6 M€ en charges générales concerne pour 1,3 M€ les crédits d'entretien sur les stations d'épuration, portés ainsi à 26,5 M€. Par ailleurs, le renouvellement des marchés d'assurance en juillet 2016 nécessite une inscription complémentaire de 0,3 M€.

Enfin, plusieurs annulations de permis de construire imposent la régularisation des redevances d'assainissement associées. Il est donc proposé d'inscrire 0,2 M€ en charges exceptionnelles pour annuler les titres de recette.

2° - Mouvements intersections

Le solde négatif de la section d'exploitation (- 0,3 M€) peut être soustrait du virement à la section d'investissement. Ce virement est ajusté à 15,1 M€.

3° - Section d'investissement

Le budget annexe de l'assainissement est équilibré en dépenses et recettes à + 0,8 M€.

Les crédits de la PPI sont ajustés de - 0,7 M€ en dépenses et 0,04 M€ en recettes.

La réduction des dépenses est principalement liée à la finalisation de la transaction foncière (- 0,1 M€) sur la commune de Décines Charpieu - secteur Montout et au décalage de l'aménagement des canalisations dans le quartier des Clochettes à Saint Fons (- 0,2 M€) et dans la zone industrielle du Lyonnais à Saint Priest (- 0,2 M€).

La baisse proposée des dépenses opérationnelles autorise une diminution du programme d'emprunt à long terme de 0,5 M€, ramenant ainsi la prévision à 1,1 M€.

III - Budget annexe des eaux

1° - Section d'exploitation

La section d'exploitation du budget annexe des eaux présente un solde de - 4 500 €.

Il est proposé d'inscrire 14 500 € en charges générales pour ajuster les prévisions relatives aux contrats d'assurance et aux services bancaires.

Par ailleurs, un montant de subvention inférieur à celui initialement prévu permet de diminuer de 10 000 € les prévisions en charges exceptionnelles.

2° - Mouvements intersections

Le solde négatif de la section d'exploitation (- 4 500 €) peut être soustrait du virement à la section d'investissement. Ce virement est ainsi porté à 9,1 M€.

3° - Section d'investissement

Le budget annexe des eaux est équilibré en dépenses et recettes pour un montant de - 0,4 M€.

Les crédits de la PPI sont ajustés de - 0,4 M€ en dépenses.

Des crédits pour la construction de réseaux à Collonges au Mont d'Or - chemin des écoliers (- 0,1 M€) et la restructuration du réservoir d'eau potable de la Sarra à Lyon 5° (- 0,1 M€) ont été décalés.

La baisse proposée des dépenses opérationnelles autorise une diminution du programme d'emprunt à long terme de 0,4 M€, ramenant ainsi la prévision à 0,1 M€.

IV - Budget annexe du réseau de chaleur

1° - Section d'exploitation

La régularisation du solde des produits rattachés à l'exercice 2015 non réalisés sur 2016 nécessite l'inscription de 0,08 M€ en dépenses.

2° - Mouvements intersections

Le solde négatif de la section d'exploitation (- 0,08 €) peut être soustrait du virement à la section d'investissement. Le virement est ainsi ajusté à 1,3 M€.

3° - Section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de - 0,08 M€.

Au vu du résultat, il est proposé une baisse du programme d'emprunt long terme de 0,08 M€. Il s'établirait à 3,7 M€ après le vote de cette décision modificative.

V - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

1° - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe s'équilibre, en mouvements réels, à + 1,6 M€ en dépenses et en recettes.

Les recettes issues des ZAC (produits de cessions et participations) sont proposées en augmentation de 0,5 M€ et les dépenses abondées de 1,6 M€. Les principaux ajustements concernent la ZAC de Villeurbanne la Soie et le projet urbain Mermoz-nord à Lyon.

Les prévisions de la ZAC de Villeurbanne la Soie sont ajustées de + 0,3 M€ en recettes (participations des constructeurs) et de + 0,4 M€ en dépenses pour des travaux de remblaiement et nivellement suite à démolitions.

Concernant le projet urbain Mermoz-nord à Lyon, les recettes prévisionnelles des partenaires sont diminuées de - 0,2 M€ et les dépenses abondées de 0,9 M€ pour une cession foncière.

La participation du budget principal au déficit du budget annexe est ajustée à hauteur de + 1,1 M€. Cette participation s'élèvera ainsi à 6 M€ pour 2016.

2° - Mouvements intersections

Les ajustements de recettes et dépenses proposés à la présente décision modificative impactent les mouvements d'ordre des comptes de stock de terrains pour 0,5 M€ en dépenses et recettes pour les 2 sections.

VI - Budget annexe du restaurant administratif

1° - Section de fonctionnement

Les recettes et les dépenses réelles présentent un solde de - 1 000 €, soit + 2 133 € en recettes et 3 133 € en dépenses.

La régularisation du solde des charges rattachées à l'exercice 2015 non mandatées sur 2016 nécessite l'inscription de 2 133 € en recette exceptionnelle.

Il est proposé d'inscrire 3 100 € en charges à caractère général pour ajuster les prévisions relatives aux contrats d'assurance et de maintenance informatique.

2° - Mouvements intersections

Une écriture supplémentaire d'ordre de transfert entre sections est enregistrée afin d'augmenter la prévision des dotations aux amortissements pour un montant de 15 000 €.

Le solde positif de la section d'exploitation (17 133 €) permet un virement à la section d'investissement d'un montant de 14 000 €.

3° - Section d'investissement

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à + 15 000 € avec, en recettes, le virement de la section de fonctionnement de 14 000 € et l'ajustement de la subvention du budget principal à + 1 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

Décide la mise à jour, par décision modificative, des prévisions budgétaires par chapitre, selon les états annexés à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.